

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE

Note de cadrage préparatoire à la rencontre plénière du 3 octobre 2023

Le troisième cycle du Club T&R de l'année 2023 porte sur la thématique de la sobriété énergétique à travers 2 axes :

- 1) **L'exemplarité des communes en matière de sobriété**
- 2) **L'accompagnement des habitants et des acteurs du territoire vers plus de sobriété**

Définition

La sobriété énergétique est une **démarche volontaire de réduction des consommations d'énergie superflues**, passant par une **interrogation de nos besoins** et des changements d'usages.

Plus largement, le GIEC donne la définition suivante de la notion de sobriété :
« *La sobriété est un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète* ».

La maîtrise de la demande en énergie s'appuie sur la sobriété et l'efficacité énergétiques, mais ces deux notions sont souvent confondues.

Sobriété énergétique

Prioriser les besoins essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie

→ Repose sur les changements de comportements et de pratiques

Ex : baisser la température des bâtiments de la commune en hiver

≠

Efficacité énergétique

Réduire la quantité d'énergie nécessaire à un même besoin

→ S'appuie sur des solutions techniques et technologiques

Ex : remplacer le système de chauffage des bâtiments par un système plus efficace et économe



Les actions de régulation des températures des bâtiments inoccupés, par exemple, participent à l'amélioration de l'efficacité énergétique mais peuvent être reportées dans les plans de sobriété énergétique

Pourquoi la sobriété énergétique ?

- Réduire les émissions de CO2 et lutter contre le changement climatique ;
- Augmenter notre **résilience** face aux limites énergétiques (crises énergétiques temporaires, coûts des énergies et finitudes des ressources) ;
- Contribuer à la **transition énergétique** et réduire notre dépendance aux énergies fossiles ;
- « Garantir le bien-être de tous dans le respect des limites planétaires » (GIEC).

Contexte national : urgence et nécessaire pérennité

Bien que portée par des associations telles que NégaWatt ou Virage Energie, la notion de sobriété a longtemps été perçue négativement pour finalement s'imposer comme un **levier incontournable** pour **atteindre les objectifs climatiques et énergétiques** que la France s'est fixée, en complémentarité à **l'efficacité énergétique** et au **développement des énergies renouvelables**.

En effet, la sobriété était déjà évoquée dans loi relative à la **Transition Energétique pour la Croissance Verte** de 2015. Depuis, la sobriété a fait son entrée dans le **6^{ème} rapport du GIEC** (mars 2023), identifiée comme un des piliers des politiques climatiques.

En 2022, la France a connu un **contexte énergétique particulier**, qui a amené le gouvernement à mettre en place un **plan national de sobriété**. Ce plan répondait surtout au besoin urgent de baisser les consommations d'énergie pour limiter les conséquences de la hausse des prix de l'énergie et soulager le réseau électrique.

À plus long terme, il est nécessaire de mettre en place des politiques publiques de sobriété ambitieuses afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et ainsi limiter le changement climatique. En ce sens, **l'acte 2 du plan de sobriété vise à pérenniser les actions de sobriété mises en place pendant l'hiver 2022-2023.**

Les **objectifs nationaux** à garder en tête :

- Réduire de **40%** notre consommation d'énergie d'ici à 2050
- Réduire de **10%** la consommation d'énergie sur les deux prochaines années par rapport à 2019



Sans mobilisation collective, il y aurait eu **une dizaine d'alertes Ecowatt rouge** pendant l'hiver 2022-2023 (source RTE)

Contexte métropolitain

- Le PCAET de la Métropole de Lyon fixe l'objectif suivant : **-30%** de consommations énergétiques d'ici 2030 par rapport à 2000 ;
- De nombreuses communes ont mis en place des plans de sobriété pour l'hiver 2022-2023 ;
- Les efforts ont porté leurs fruits : **-9%** de consommation d'électricité au niveau régional (Source : RTE, données corrigées des effets météo) ;
- Plusieurs écoles des communes de la Métropole ont participé au concours « **Cube Ecoles** » du programme ACTEE, qui permet de mettre en place ou renforcer des actions pédagogiques et de sensibilisation autour de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans les groupes scolaires.

Les enjeux liés à la sobriété énergétique, un sujet parfois complexe à appréhender, mais clé pour notre maîtrise de l'énergie

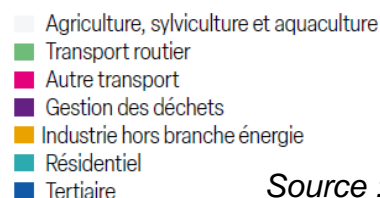
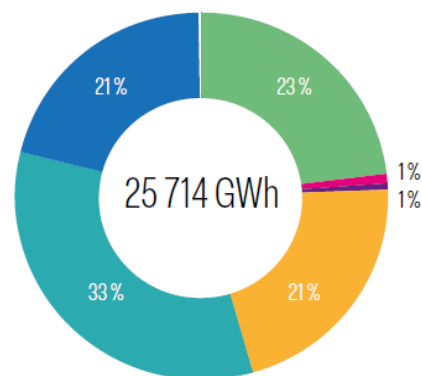
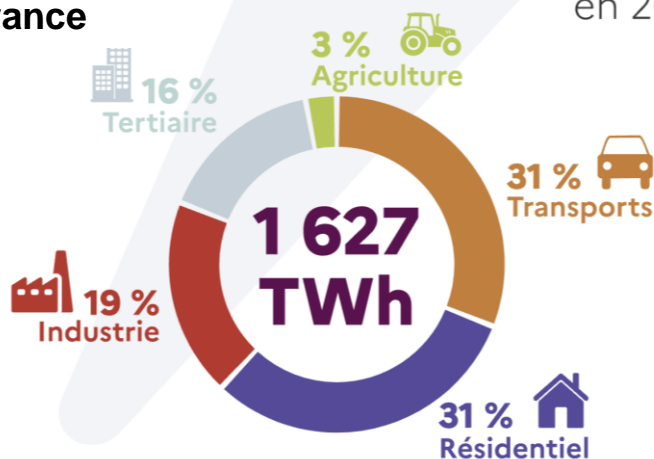
- Les **représentations collectives** liées à la sobriété doivent être accompagnées pour évoluer. C'est en façonnant de nouveaux imaginaires, afin que la sobriété soit considérée comme souhaitable et désirable, que les gestes du quotidien en faveur de la sobriété seront plus facilement acceptés et adoptés. **Les communes ont un rôle clé à jouer pour accompagner leurs parties prenantes** dans cette transition ;
 - La sobriété doit être **choisie et juste** afin de permettre une répartition équitable des ressources énergétiques. En effet, d'après le CLER (Réseau pour la transition énergétique), 12 millions de Français sont en situation de **précarité énergétique**. La loi Grenelle 2 (2010) en donne la définition suivante : « Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Ces personnes sont donc dans une situation de **sobriété subie, quand d'autres font preuve d'« ébriété énergétique »** ;
 - La sobriété nécessite de **questionner nos besoins** afin d'identifier les consommations que nous estimons superflues, celles qui répondent à nos besoins essentiels et dont nous ne pouvons pas nous défaire, et celles qui répondent à des besoins que nous pouvons progressivement questionner. C'est un **cheminement individuel et collectif qui prend du temps** ;
 - Si les actions d'urgence sont nécessaires, elles ne doivent pas empêcher la mise en place d'actions structurantes permettant la facilitation et **l'évolution de nos modes de vie** vers plus de sobriété ;
 - La sobriété énergétique va au-delà des écogestes individuels. Elle doit être **collective**, favorisée par des **politiques publiques d'accompagnement et des infrastructures adaptées** ;
 - La sobriété doit permettre d'**éviter les effets rebonds** que peut causer l'efficacité énergétique (par exemple, *utiliser plus souvent sa voiture car elle consomme peu*) ;
- La sobriété énergétique est **transversale**. Elle nécessite de prendre des mesures dans de nombreux secteurs particulièrement consommateurs d'énergie :

Consommations d'énergie Métropole de Lyon en 2020

Consommation finale énergétique

France

en 2021



Source : Ministère de la Transition Énergétique

Source : ORCAE